



CRECQ

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC
Centre forestier La Plaine
Case postale 463
Drummondville (Québec) J2B 6W4
Téléphone et télécopieur: (819) 475-1048
Courriel: info@crecq.qc.ca

Site web: www.crecq.qc.ca

Drummondville, le 26 octobre 2004

Monsieur Thomas Mulcair
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, René-Lévesque Est
Québec (Qué)
G1R-5V7

Cabinet du ministre de
l'Environnement

2004-10-28

Objet : Demande d'audience publique pour le projet de modifications des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2.

Monsieur le Ministre,

Hydro-Québec – Production envisage de remettre à neuf sa centrale nucléaire Gentilly-2 et de modifier les installations de gestion des déchets radioactifs qui y sont attenantes. Dans ce contexte, le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) désire vous faire part de ses préoccupations et vous demande de confier au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) un mandat d'enquête et d'audience publique.

Intérêt du CRECQ

Le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec est particulièrement concerné par les problématiques reliées à la production d'énergie depuis trois ans. Notre organisme a siégé à la Table d'échange et d'information concernant le projet de réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2, réalisé une recherche afin de prendre position publiquement face au projet de centrale hydroélectrique aux rapides Spicer en 2002, participé activement à la consultation du BAPE sur le projet de centrale de cogénération de Bécancour, etc.

Le CRECQ fait maintenant partie de la plate-forme Énergie du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) qui représente l'ensemble des CRE auprès de la Régie de l'énergie.

Motifs de la demande d'audience

Notre organisme prône une utilisation rationnelle de l'énergie basée sur le développement durable. Ainsi, dans une perspective globale, le CRECQ reconnaît que la réduction à la source (efficacité énergétique et économie d'énergie) représente l'option la plus durable. Une énergie

non produite ou non consommée n'engendre aucune pollution. Comme l'utilisation de l'énergie est inéluctable, une fois toutes les mesures possibles d'économie d'énergie appliquées, nous prônons de façon prioritaire l'utilisation optimale des formes d'énergie dites «propres» ou «vertes» dont, entre autres, l'énergie éolienne, l'énergie solaire (passive, active, photovoltaïque) et l'énergie géothermique. Vient ensuite dans cette hiérarchie l'hydroélectricité, une option valable qui doit naturellement être envisagée dans le respect du patrimoine naturel. Seulement lorsque le potentiel de toutes ces options est exploité de manière durable, certaines autres formes d'énergie peuvent être envisagées comme le thermique (nucléaire, gaz naturel, ...), par exemple.

Pour le CRECQ, l'évaluation de chacune des options doit tenir compte des coûts environnementaux associés à tout le cycle de production-consommation de l'énergie et à leurs impacts environnementaux à long terme.

Dans cette optique, le projet d'Hydro-Québec qui maintiendrait la production de déchets nucléaires, une des substances les plus dangereuses sur Terre, pendant encore plus de 20 ans ne cadre pas, selon nous, avec le principe du développement durable. Alors que nous sommes encore loin d'avoir trouvé une solution à l'entreposage permanent des ces déchets dangereux, il nous apparaît très risqué de continuer à en produire encore plusieurs années. Les matières radioactives restent dangereuses pendant plusieurs dizaines de milliers d'années pendant lesquelles ils peuvent servir à des fins militaires, laissant ainsi un lourd héritage aux générations futures. Sur le plan économique, lorsque l'on tient compte des coûts de l'entreposage permanent, le nucléaire devient une filière de production d'énergie coûteuse.

Le projet de réfection de la centrale Gentilly-2 survient à un point tournant de l'avenir énergétique du Québec. En effet, plusieurs projets controversés comme la centrale du Suroît, celle de Bécancour et plusieurs petites centrales hydroélectriques sont évalués à la pièce alors que nous sommes toujours en attente de la Commission d'enquête scientifique indépendante et publique, promise par le Parti Libéral du Québec lors de la dernière campagne électorale, en vue d'élaborer une politique énergétique québécoise efficace et socialement responsable. Dans ce contexte, selon le CRECQ, le projet de réfection de la centrale Gentilly-2 devra obligatoirement être examiné en audience publique afin de l'évaluer dans le contexte énergétique global au Québec.

En espérant que vous pourrez donner une suite favorable à notre requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Gilles Guay
Directeur général